

Depuis 1961, l'Adapei 41 « Les Papillons Blancs de Loir-et-Cher » n'a eu de cesse de se développer par la création d'établissements et services permettant d'apporter une grande diversité de réponses aux besoins des personnes handicapées.  
L'Association gère aujourd'hui 16 établissements et services, offrant 548 places d'accueil. Elle peut accompagner toute personne en situation de handicap mental, de la naissance à la fin de vie.

Votre enfant, sœur, frère ou ami, est accueilli dans un établissement de l'Adapei 41.

### **Vous souhaitez :**

- Sortir de l'isolement, rencontrer d'autres parents de personnes en situation de handicap
- Une aide pour trouver un accompagnement adapté à votre enfant
- Des conseils pour les démarches administratives
- Des informations sur la politique en faveur des personnes en situation de handicap
- Vous impliquer dans une association porteuse de valeurs humanistes
- Agir pour la défense des intérêts des personnes en situation de handicap
- Contribuer au développement de réponses adaptées aux besoins des familles et des personnes en situation de handicap

## **Pour nous rejoindre au sein de l'Adapei 41,**

**retournez le bulletin d'adhésion ci-dessous à :**  
**Adapei 41 - 28, rue des Gâts de Cœur - 41350 VINEUIL**

***Pour l'année 2022, le montant de l'adhésion est de 60€ à titre indicatif.  
Toutefois un montant minimum de 30€ est instauré.***



### **Bulletin d'adhésion**

**L'adhésion inclut l'abonnement à la revue « Vivre ensemble »**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse e-mail : .....

Parent                       Frère, sœur                       Ami

Nom de la personne accueillie ..... Prénom : .....

Etablissement ou service : .....

Je connais M., Mme ..... à l'Adapei 41

Règlement joint à l'ordre de l'Adapei 41 \* pour l'adhésion 2022

Je fais un don à l'association de ..... € \*

***Pour le renouvellement de votre adhésion un courrier personnel vous sera adressé au début de chaque année***

\* Ces versements ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % au titre de don à une association d'utilité publique. Une attestation fiscale vous sera adressée en janvier.